

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

2 mars 2023

DATE D'AFFICHAGE

2 mars 2023

Nombres de conseillers

en exercice : 14

présents : 10

votants : 13

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, MARDI 7 MARS A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, Mme DEMAYA, , Mme DESBOIS, Mme EL KRIMI, M. FIMIEZ, Mme GUYON, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

Absents excusés : M. BELFORT donne pouvoir à Mme Martine COUET,
M. COLIN donne pouvoir à Mme Sylvie LE DRÉAU,
M. BARRIER donne pouvoir à M. Fabien LECERF,
Mme JODEAU-BELOTTI

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LE DRÉAU

6. Suite de la demande d'un particulier pour l'acquisition d'un bout de chemin communal allant à la parcelle ZC n° 1

Délibération DE05-07032023

Après avoir pris des renseignements complémentaires et après avoir rencontré M. Dominique LELOUP, le Conseil municipal donne son accord à Martine COUET pour céder le bout de chemin communal sous réserve de l'accord du Conseil municipal de Louplande pour la partie située sur la commune de Louplande. Un acte sera rédigé chez le notaire.

Il s'agit d'un bout de chemin communal allant à la parcelle ZC n° 1 lieudit « La Conillerie » qui ne mène que chez le particulier qui demande cette acquisition.

Mme Nicole GUYON demande combien de m² cela représente. Mme COUET lui répond qu'il y a environ 20 m linéaires.

Mme Lydia DESBOIS s'inquiète de savoir comment cela va se passer si le propriétaire actuel décide de vendre son champ séparément. M. Cyrille OLLIVIER lui répond qu'il devra voir avec le notaire pour instituer un droit de passage ou autre.

M. Cyrille OLLIVIER précise que ce chemin ne mène que chez lui. M. Pascal JOUSSE demande comment on accède au champ en face. Mme COUET lui indique que l'entrée se fait par la route de Louplande.

La présente délibération est acceptée à douze voix pour et une abstention.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 10 mars 2023

Le Maire
Martine COUET

La secrétaire de séance
Sylvie LE DRÉAU

